



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-267

PUBLIÉ LE 20 AOÛT 2020

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale

- 75-2020-08-19-002 - Arrêté du 19 août 2020 modifiant l'arrêté du 26 avril 2019 portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, concernant les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de l'Etat relevant du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de Police. (2 pages) Page 3
- 75-2020-08-20-008 - arrêté portant agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire à l'association Centre social et culturel Rosa Parks (2 pages) Page 6
- 75-2020-08-20-004 - Arrêté portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, concernant les agents de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et de la délégation départementale de Paris (4 pages) Page 9
- 75-2020-08-20-007 - Arrêté portant reconnaissance du tronc commun d'agrément d'une association - Centre social et culturel Rosa Parks (2 pages) Page 14

Préfecture de Police

- 75-2020-08-20-006 - ARRÊTÉ N° DDPP-2020-046 PORTANT HABILITATION SANITAIRE POUR UNE DUREE MAXIMALE D'UN AN (2 pages) Page 17

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2020-08-19-002

Arrêté du 19 août 2020 modifiant l'arrêté du 26 avril 2019 portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, concernant les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de l'Etat relevant du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de Police.



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale de Paris**

Arrêté du 19 août 2020

Modifiant l'arrêté du 26 avril 2019 portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, concernant les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de l'Etat relevant du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police.

Le Préfet de la région d'Ile de France
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses mesures relatives au compte-personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 95-1197 du 06 novembre 1995, modifié, portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 96-253 du 26 mars 1996 fixant les modalités de l'élection des représentants du personnel dans les commissions de réforme de la police nationale, et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la fonction publique Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 novembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté n°75-2019-12-11-001 du 11 décembre 2019 modifié, portant sur la composition du comité médical pour le département de Paris ;

Vu Arrêté du 4 décembre 2018 relatif à la création des commissions de réforme compétentes à l'égard des fonctionnaires actifs des services de la police nationale et aux modalités de désignation des représentants des personnels à ces commissions ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, Inspectrice jeunesse et sports hors classe, dans l'emploi de directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2020-08-17-003 du 17 août 2020, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim en matière administrative ;

Vu la désignation de Monsieur Benoît BRASSART en remplacement de Madame Marie-Hélène POUJOLY, en qualité de représentant de l'administration, pour siéger à la commission de réforme de Paris ;

Sur proposition de la Directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim;

ARRETE

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté n° 75-2019-04-26-007 du 26 avril 2019 est modifié comme suit :

Représentants de l'administration :

Pour les représentants de la Préfecture de Police :

Titulaires - Madame Laila FELLAK
 - Monsieur Benoît BRASSART

Article 2 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction par voie postale, ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 3 : La directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 19 août 2020

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion sociale de
Paris par intérim

Signé : Jeanne DELACOURT

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2020-08-20-008

arrêté portant agrément au titre de la jeunesse et de
l'éducation populaire à l'association Centre social et
culturel Rosa Parks



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale de Paris**

Arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Education Populaire ;

Vu le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile -de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali CHARBONNEAU, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 portant nomination de Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, en qualité en outre de directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-08-17-003, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, en matière administrative;

Vu la demande complète formulée par l'association en date du 17 août 2020 ;

Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Education Populaire ;

Considérant que l'association ci-dessous détient un arrêté portant tronc commun d'agrément en cours de validité ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'agrément au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire est attribué à l'association :

Centre social et culturel Rosa Parks

dont le siège social est situé au 219 boulevard Macdonald à Paris 18^{ème} arrondissement

dont l'objet statutaire est :

d'animer et gérer le centre social et culturel situé porte d'Aubervilliers, dans le respect des valeurs de la charte des centres sociaux de France, en s'inscrivant dans le mouvement de l'éducation populaire, être un acteur de l'animation de la vie locale, basée sur la participation des habitants et la collaboration entre partenaires locaux, faire vivre, cet équipement de quartier, favoriser les échanges entre générations, cultures et milieux sociaux ; construire une identité partagée de ce territoire, en fédérant les anciens et nouveaux quartiers.

Le numéro de l'agrément à rappeler dans les correspondances avec l'administration est le suivant :

75 JEP 2020-005

Article 2 :

L'association mentionnée ci-dessus est tenue d'informer sans délai l'autorité publique compétente de tout changement relatif aux critères d'attribution du présent agrément et notamment les changements de siège social, de statuts et de représentant légal.

Article 3 :

L'association mentionnée ci-dessus tiendra à disposition de l'administration, dans le cadre d'un contrôle, tout document justifiant de l'agrément et notamment les procès-verbaux d'assemblée générale, les rapports financiers des exercices écoulés et les rapports annuels d'activités.

Article 4 :

Cet agrément de jeunesse et d'éducation populaire n'est valide que si l'association mentionnée ci-dessus détient un tronc commun d'agrément en cours de validité.

Article 5 :

La Préfète, secrétaire général de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, et la Directrice départementale de la cohésion sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 20 août 2020.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion sociale de
Paris par intérim

signé

Jeanne DELACOURT

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2020-08-20-004

Arrêté portant composition de la commission de réforme
départementale pour le département de Paris, concernant
les agents de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et
de la délégation départementale de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale de Paris**

Arrêté du 20 août 2020

portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, concernant les agents de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et de la délégation départementale de Paris

Le Préfet de la région d'Ile de France
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses mesures relatives au compte-personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et comités médicaux supérieurs des trois fonctions publiques ;

Vu le décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la fonction publique Etat ;

Vu l'arrêté n°75-2019-12-11-001 du 11 décembre 2019 modifié, portant sur la composition du comité médical pour le département de Paris ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, Inspectrice jeunesse et sports hors classe, dans l'emploi de directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2020-08-17-003 du 17 août 2020, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim en matière administrative ;

Vu le courrier du 13 août 2020 de l'agence régionale de Santé d'Ile de France, désignant les représentants de l'administration pour siéger à la commission de réforme ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim,

ARRETE

Article 1 : Les membres de la commission de réforme départementale pour les agents de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et de la délégation départementale de Paris sont désignés à compter de la date de la publication du présent arrêté.

Elle est composée comme suit :

Président :

La Directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ou son représentant.

Membres du comité médical :

Deux praticiens de médecine générale, auxquels est adjoint, pour l'examen des cas relevant de sa qualification, un spécialiste de l'affection pour laquelle est demandé le bénéfice du congé de longue maladie ou de longue durée prévu à l'article 34 (3è et 4è) de la loi du 11 janvier 1984.

Représentants de l'administration :

Pour les représentants de l'Agence Régionale de Santé :

Titulaire : - Madame Martine DESMET

Suppléante : - Madame Sandra CAVALLO

Pour la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) :

Titulaire : - Monsieur David LETERRIER

Suppléante : - Madame Marie-Pierre LOTRIAN

Au titre des personnels de catégorie A+

Corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale toute classe

Titulaires : - Monsieur SEVERE Jean-Pierre

- Monsieur TASSO Nicolas

Suppléants : - Madame AYME Agnès

- Monsieur LAPLANCHE Laurent

Corps des médecins inspecteurs de Santé Publique :

Titulaires : - Madame RENARD DUBOIS Sylvie

- Monsieur MATHIEU Thierry

Suppléants : - Madame MOQUET Marie-José

- Madame DEVELEY Aude-Emmanuelle

Corps des pharmaciens inspecteurs de santé publique :

Titulaires : - Madame LOCATELLI JOUANS Corinne

Suppléants : - Monsieur LETELLIER Pascal

Corps des ingénieurs du génie sanitaire :

Titulaires : - Monsieur PIOT Bernard

- Monsieur FABRES Bruno

Suppléants : - Monsieur RAIBAUT Jérôme

- Madame GRAN AYMERICH Laure

- Madame THOUET Aurélie

- Madame DUCLOS Gaëlle

Au titre des personnels de catégorie A

Corps des ingénieurs d'études sanitaires

Titulaires : - Monsieur LOEZ Vincent
- Madame BILLON Maud

Suppléants : - Madame JOUANTHOUA Fabienne
- Monsieur NAVARRO Juan

Corps des attachés d'administration de l'Etat:

Titulaires : - Monsieur ROCHE Olivier
- Monsieur MENDES DA COSTA Olivier

Suppléants : - Monsieur GUTTIEREZ Robert
- Madame GALMICHE Rachel

Corps des infirmiers de Santé Publique

Titulaires : - Madame ROLS Palma
- Madame VAN CRAYNEST Anne

Suppléantes : - Madame ALUNNI Nathalie
- Madame LAURET Caroline

Corps des conseillers techniques de service social

Titulaires : - Madame MOURLANE Béatrice
- Monsieur CHAUSSADE Franck

Suppléants : - Madame BAYLE Françoise
- Monsieur MITRATE Stéphane

Corps des assistants de service social

Titulaires : - Madame FIORENTINO Jacqueline
- Madame BA Nafissatou

Suppléantes : - Madame IRIUS-LESTIN Anne
- Madame AMARA Moukhalifa

Au titre des personnels de catégorie B

Corps des infirmiers de Santé Publique

Titulaire : - Madame OULD Radia

Corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire

Titulaires : - Monsieur VELLAYOUDOM Jean-Bernard
- Monsieur PERON Frédéric

Suppléants : - Monsieur MARGUERITTE Arnaud
- Madame FEBVRE Véronique

Corps des secrétaires administratifs :

Titulaires : - Monsieur Mathias LIEGEARD
- Madame Agnès CORDIER

Suppléants : - Madame Sybille HUIBAN
- Monsieur Stéphane BLANCHON

Au titre des personnels de catégorie C

Corps des adjoints sanitaires

Titulaires : - Monsieur LEDOUX Gérald
- Monsieur BOUQUETTY Eric

Suppléants : - Monsieur CARPIN-CARTAN Giovanni
- Monsieur ALPHY David

Corps des adjoints administratifs :

Titulaires : - Madame ROUMEGOU Sylvie
- Madame BATREL Annie

Suppléantes : - Madame SERVANIN Charlotte
- Madame HALLIER Sylvie

Article 2 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction par voie postale ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 3 : La directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Paris, le 20 août 2020

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion sociale de
Paris par intérim

Signé : Jeanne DELACOURT

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2020-08-20-007

Arrêté portant reconnaissance du tronc commun
d'agrément d'une association - Centre social et culturel
Rosa Parks



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale de Paris**

Arrêté portant reconnaissance du tronc commun d'agrément d'une association

**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République modifiée ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 25-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité et notamment ses articles 15 à 21 ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali CHARBONNEAU, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 portant nomination de Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, en qualité en outre de directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-08-17-003, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, en matière administrative;

Vu la demande complète formulée par l'association en date du 17 août 2020 ;

ARRÊTE

Article premier :

L'association suivante satisfait aux trois conditions portant sur le tronc commun d'agrément :

Centre social et culturel Rosa Parks

dont le siège social est situé au 219 boulevard Macdonald à Paris 18^{ème} arrondissement
n° RNA : W751227227

Article 2 :

L'arrêté entre en vigueur à compter de la date de sa publication et pour une durée de cinq ans.

Article 3 :

L'association mentionnée ci-dessus est tenue d'informer sans délai l'autorité publique compétente de tout changement relatif aux critères d'attribution de la présente reconnaissance et notamment les changements de siège social, de statuts et de représentant légal.

Article 4 :

L'association mentionnée ci-dessus tiendra à disposition de l'administration, dans le cadre d'un contrôle, tout document justifiant de la reconnaissance du tronc commun et notamment les procès-verbaux d'assemblée générale, les rapports financiers des exercices écoulés et les rapports annuels d'activités.

Article 5 :

La Préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et la Directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 20 août 2020.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la cohésion sociale de
Paris par intérim

signé

Jeanne DELACOURT

Préfecture de Police

75-2020-08-20-006

**ARRÊTÉ N° DDPP-2020-046
PORTANT HABILITATION SANITAIRE
POUR UNE DUREE MAXIMALE D'UN AN**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS**

*Service « Protection et Santé Animales,
Environnement »*

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2020 - 046 du 20 Août 2020
PORTANT HABILITATION SANITAIRE
POUR UNE DURÉE MAXIMALE D'UN AN**

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-00565 du 06 juillet 2020 accordant délégation de signature au Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu la demande de M^{me} Maïlou BOURDINO, née le 17 septembre 1998 à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane) inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 35827 et dont le domicile professionnel administratif est situé 69, rue Monge à Paris 5^{ème},

Vu l'attestation d'inscription de M^{me} Maïlou BOURDINO à la session de formation nécessaire à l'attribution de l'habilitation sanitaire, organisée par l'ENVA – UP Maladies réglementées, zoonoses et épidémiologie – 94704 Maisons-Alfort, du 02 au 06 novembre 2020,

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Maïlou BOURDINO, pour une durée maximale d'un an** à compter de la date du présent arrêté, pour les activités relevant de ladite habilitation.

Article 2 :

Le **Docteur Vétérinaire Maïlou BOURDINO** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

.../...

8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : ddpp@paris.gouv.fr

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 :

Le Directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police et par délégation,
la Directrice départementale adjointe de la
protection des populations de Paris

Myriam PEURON